

INSCRIPTION EN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE
ECOLE PRIMAIRE LIGNAN SUR ORB - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Nom et prénom du responsable légal :

1. INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 8h35, de 12h à 13h50 pour les enfants déjeunant à la cantine, de 12h à 12h30 et de 13h20 à 13h50 pour les externe et de 16h45 à 18h30.

Ecole élémentaire :

Votre enfant est-il autorisé à sortir seul après la classe : *le midi* : OUI NON / *le soir* : OUI NON

Les frères et sœurs aînés mineurs sont-ils autorisés à récupérer votre enfant : OUI NON

Ecole maternelle :

Les frères et sœurs aînés mineurs sont-ils autorisés à récupérer votre enfant : OUI NON

2. INSCRIPTION A LA CANTINE (*l'inscription à l'accueil périscolaire au préalable est obligatoire*)

Deux options possibles :

- Inscription pour l'année scolaire en complétant le planning ci-dessous :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

OU

- Inscription mensuelle sur le site internet de la mairie en tenant compte du calendrier prédéfini (pour le mois de septembre, le planning sera en ligne dès le 8 juillet).

3. MODIFICATIONS

- Accueil périscolaire : l'inscription vaut pour l'année scolaire mais peut être annulée en cours d'année par mail (sandralopez@lignansurorb.fr). Attention, tout mois commencé est dû.
- Cantine : Le planning annuel d'inscription à la cantine peut également être modifié par mail.

Aucune inscription ni annulation en cantine, que ce soit pour les enfants inscrits à l'année ou pour ceux inscrits au mois, ne sera prise en compte en dehors du calendrier prédéfini sur le site.

4. JUSTIFICATIFS A JOINDRE

- La copie de l'attestation d'assurance (activités périscolaires),

J'atteste avoir lu et accepter les conditions énoncées ci-dessus.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et du règlement intérieur du restaurant scolaire (consultables sur le site internet de la mairie) et en accepter les termes.

Date et signature du (ou des) représentant(s) légal(aux).